



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré

Mo
b:

22004531

Déposé / Reçu le

03 JAN. 2022

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0447 535 948

Nom

(en entier) : **Gillion Asset Management**(en abrégé) : **GAM**Forme légale : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **1190 Bruxelles, rue Saint-Denis 132****Objet de l'acte : Mandat d'administrateurs : démission**

Résolutions prises au cours de l'Assemblée générale du 25.10.2021:

"

Après discussions, l'Assemblée générale décide:

- de prendre acte de la démission de Madame Chantal Beineix-Gillion de son mandat d'administrateur et ce, avec effet immédiat.

...

- de ne pas nommer, à ce stade, d'autres administrateurs en application de l'article 7:85 du CSA autorisant un conseil d'administration composé de 2 administrateurs si la société compte moins de 3 actionnaires.

L'Assemblée générale mandate enfin Me Karolien Haese ou Me Mohamed Ghayati, avocats dont le cabinet De Caluwé & Horsmans est établi à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 283/21 aux fins de procéder aux formalités découlant des présentes résolutions dont particulièrement les publications aux annexes du Moniteur belge et à la BCE.

Mohamed Ghayati
Avocat - Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/01/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).